



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-25-GT**

## Ventilation mécanique contrôlée simple flux autoréglable dans un bâtiment de grande taille

### 1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m<sup>2</sup> et 10 000 m<sup>2</sup>.

### 2. Dénomination

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) simple flux autoréglable.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

### 4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m <sup>2</sup>			X	Type de locaux	Facteur correctif
Zone climatique	Énergie de chauffage				
		Électricité	Combustible		
H1	<b>240</b>	<b>350</b>	X	Enseignement	<b>1</b>
H2	<b>190</b>	<b>290</b>		Salles de volume supérieur à 250 m <sup>3</sup>	<b>0,6</b>
H3	<b>130</b>	<b>190</b>		Autres locaux	<b>0,6</b>
				Bureaux	<b>0,5</b>
				Locaux sportifs	<b>0,2</b>

X

Surface ventilée (m <sup>2</sup> )
<b>S</b>